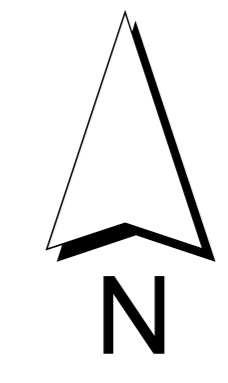


Légende

- Zone d'urbanisation future**
- Taux de maîtrise**
 - 10ans si rejet direct vers le Martiel (ou autre cours d'eau) - 100ans si rejet vers réseau saturé
 - 100ans
 - 10ans
- Zones urbanisées**
 - Taux de maîtrise - 10 ans
 - Taux de maîtrise - 30 ans
 - Axe d'écoulement majeur
 - Emplacement des bassins de régulation des eaux pluviales (à titre indicatif)
 - réseaux UNITAIRES
 - réseaux EAUX PLUVIALES
 - Bassin d'orage
 - Fossé
 - Bâtiment
 - Parcelle



DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Commune de Loudun

Zonage
d'assainissement pluvial

Commune de Loudun
Carte de zonage

